



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 10 mai 2012 à 20 h
Grande salle du Motty**

1. Séance ouverte à 20 h 15 en raison d'une séance d'Information sur le partenariat TvT Services SA et UPC/Cablecom qui a précédé la séance. M. le Président nous prie d'excuser le retard pour l'ouverture de la séance.

Présidence: M. José Birbaum, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
8 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Bolatdemirci, François Chapuis, Jorge Ibarrola, Christine Meyer-Favey, Franco Napoletano, José San Vicente, Salvatore Vero, Cédric Weissert.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 mars 2012.
3. Assermentations.
4. **Préavis No 6/2012** Réaménagement de l'avenue du Tir-Fédéral, secteur collège d'Epenex – Demande de crédit
5. **Préavis No 7/2012** Réfection des serres communales – Demande de crédit
6. **Préavis No 8/2012** Réseau 2012 des transports publics, aménagements des infrastructures – Demande de crédit
7. **Préavis No 9/2012** Passage inférieur Vernie-Sorge – Mesure 4d.OL.11 – Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les communes de Crissier et Ecublens/VD – Demande de crédit d'étude du projet définitif
8. **Préavis No 10/2012** Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements propriété de la Commune d'Écublens.

9. **Postulat de M. le Conseiller Aitor Ibarrola « Pour la prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics ».**
10. **Rapports Commissions permanentes. Plate-forme jeunesse – ARASOL – Polouest – ERM – ORPC**
11. **Divers**
12. **Communications municipales**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes:

Le 14 avril j'ai reçu un mémo de **M. Jacques Neiryck** pour annoncer sa démission du Conseil communal (annexe no 1 du présent PV).

Nous comprenons naturellement la décision de M. Neyrinck de ne pas être présent sur les 3 niveaux politiques du pays, et le remercions pour le temps passé au Conseil communal.

J'aimerais vous donner quelques informations au sujet de l'initiative populaire communale « Des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens »

Le 27 avril, les membres du bureau restreint du Conseil communal, à savoir les deux scrutateurs et moi-même, avons participé à une séance organisée par notre préfet. Etaient également présents une délégation du comité d'initiative, notre syndic et 2 municipales, ainsi que M. Siegfried Chemouny, du service des Communes et des relations Institutionnelles, et plus particulièrement responsable des droits politiques et organisation des scrutins.

Il en est ressorti pour l'essentiel que

- Premièrement, le scrutin se déroulera le 8 juillet 2012
- Secondement, qu'en ce qui concerne la brochure explicative, M. le préfet conseille une structure en 4 chapitres,
 - a) présentation par la municipalité
 - b) Texte des Autorités ; de 3'000 caractères, y-c- les espaces
 - c) Texte des Initiants ; de même longueur
 - d) Tableau avec recommandation de vote des différents partis

En ce qui concerne l'application détaillée, et notamment les responsabilités par chapitre, je n'ai pu obtenir davantage d'information ni chez M. le préfet, ni auprès de la Municipalité. Je pars donc de l'idée que la Municipalité ira dans le sens du conseil de M. Le préfet, et qu'elle relatera de manière factuelle les faits, y-compris la décision du Conseil communal du 16 février 2012 dans le chapitre « présentation par la Municipalité ».

Dès lors que par son courrier du 6 mars 2012, la Municipalité a délégué au Bureau du Conseil la responsabilité de la rédaction des motifs du rejet de l'initiative par le Conseil communal, ce texte sera établi, conformément à la décision du bureau, par un groupe de Conseillers émanant des divers groupes politiques de ce conseil et qui ont milité pour le refus de l'initiative. Ce texte sera validé formellement par le bureau et constituera le texte des Autorités, dès lors que le Conseil communal s'est déclaré majoritairement opposé à cette initiative.

Je saisis cette occasion pour remercier très vivement ce groupe de travail d'avoir accepté cette mission, de sa disponibilité et du temps qu'il a investi et qu'il investira encore pour nous rendre son travail le 15 mai prochain.

Je passe aux résultats de l'élection du conseil d'Etat du 1^{er} avril 2012, second tour du scrutin

Procès-verbal pour Ecublens

Electeurs inscrits	5'202
Bulletins rentrés	1'612
Taux de participation	30.99%
Résultats pour le Conseil d'Etat.	
Mme Nuria Gorrite	900 suffrages
Mme Béatrice Métraux	881 suffrages
Mme Anne-Catherine Lyon	845 suffrages
M. Claude-Alain Voiblet	671 suffrages
M. Emmanuel Gétaz	169 suffrages
Voix éparses	3

Séances du Conseil communal pour l'année 2012 – 2013

Vous avez reçu avec l'ordre du jour les dates des séances du Conseil communal pour l'année prochaine. Je vous encourage à porter ces dates à vos agendas et vous rappelle l'article 64 de notre règlement :

Art. 64.- Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, peuvent être frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale.

En ce qui concerne mon activité de représentant du Conseil communal :

Le 30 mars dernier, j'ai eu le plaisir de représenter le Conseil communal lors de la soirée du chœur d'hommes « l'Echo des campagnes » d'Ecublens, qui fête sa 100^{ème} année. Je les ai félicités et remerciés en votre nom pour ce que la société a apporté à Ecublens au cours de toutes ces années.

Le 12 avril, j'ai représenté le Conseil à l'assemblée générale d'Ecublens Animation, lors de laquelle j'ai appris avec plaisir que parmi d'autres animations, Ecublens Animation renouvellerait l'expérience Equinox le 28 septembre 2012.

Le 25 avril 2012, lors de l'assemblée générale de l'Union des Sociétés Locales, j'ai adressé au comité ainsi qu'aux délégués des sociétés d'Ecublens les remerciements du Conseil communal pour leur engagement et leur intense activité, qui contribue à ce qu'Ecublens garde une activité locale intense, et ne soit pas et ne devienne jamais une cité dortoir.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président nous propose de modifier le point 10, rapports des commissions permanentes, en ajoutant le rapport du conseil d'Etablissement comme 1er rapport qui nous sera lu. Ce rapport était prévu dans une séance précédente, et a été reporté vu l'absence de matière à ce moment-là. Par ailleurs, le rapport ORPC a été remis en septembre et serait à supprimer de cette séance.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 20 mars 2012.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier nous dit qu'il ne s'agit pas d'un problème de fonds sur ce PV mais il aimerait toutefois poser une question. A la page 8, concernant l'intervention qu'il avait faite sur le préavis de Mèbre-Sorge. Il aimerait une certification à savoir : tout préavis qui soit modifié dans le fonds ou dans la forme ne doit-il pas être amendé ? Il rappelle que ce préavis n'a pas été amendé par rapport aux erreurs de texte et que nous l'avons voté ainsi.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que M. Cartier a tout à fait raison et que notre Secrétaire Municipal s'est renseigné auprès du Préfet. Comme ce n'était pas une modification mais un ajout, à côté de Chavannes il a été rajouté Chavannes-près-Renens il a été accepté tel quel. Elle répète que M. Cartier a raison car en théorie le préavis aurait dû être amendé formellement. Malheureusement elle n'était pas au courant, M. le Président non plus, et c'est quelque chose que l'on apprend et on fera mieux dans le futur. Mais la modification apportée concerne un ajout et a été acceptée par le Préfet.

M. le Président fait aussi son mea-culpa. Il aurait dû demander un amendement formel.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

A vote le PV est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

M. le Président invite **MM. Miguel Antonino et Mike Germain** de bien vouloir s'avancer vers le podium, et il demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever.

M. Le Président lit le serment que chaque Conseiller doit prêter pour siéger valablement à notre Conseil. Après lecture du serment, la promesse est donnée par chacune des personnes. Ces 2 nouveaux Conseillers assermentés sont félicités par **M. le Président** et ils rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements.

L'effectif passe à 66 Conseillers présents, il est 20h32

POINT 4. Préavis No 6/2012 - Réaménagement de l'avenue du Tir-Fédéral, secteur collège d'Epenex – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Michel Leuba.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Eric Darbellay.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, il sont aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Morel nous dit qu'il va accepter ce préavis mais il aimerait faire 2 remarques. Tout d'abord le fait de choisir de faire une zone à 30/kmh. Ne devrait-on pas plutôt envisager de faire une zone de rencontre à 20/kmh. Géographiquement la situation de l'endroit se prêterait très bien à une zone rencontre. C'est un cul de sac et il n'y a pas de problèmes de trafic. La deuxième remarque concerne le rapport qu'il vient d'entendre. Le rapport précise que le système avec LED n'est pas encore au point. Cela ne lui semble pas très correct dans la mesure où par exemple ceux qui voudraient aller voir comment ça fonctionne pourrait aller se promener la nuit près du Learning Center et ils verront que ça fonctionne très bien, il y a même un système qui permet de détecter lorsqu'il y a des personnes qui passent et d'augmenter le niveau lumineux à ce moment et ce qui évidemment correspond à une diminution de la consommation d'énergie. Donc c'est une solution qui pourrait être intéressante si pendant la nuit il n'y a pas beaucoup de monde, cela ne sert à rien d'éclairer en plein car on pourrait éclairer à un niveau beaucoup plus faible. Quand une personne passera à proximité ça va remettre le niveau lumineux à une valeur suffisante pour avoir assez de lumière.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite tout d'abord répondre à la première interrogation en ce qui concerne le choix de la zone 30/kmh plutôt que d'une zone de rencontre. Il souhaite nous donner les points principaux qui n'ont pas milité en faveur d'une zone de rencontre. Une zone de rencontre telle qu'elle est définie concerne les endroits où il doit y avoir du monde mais pratiquement toute la journée, donc des zones de rencontre sont plutôt des centres ville où il y aurait une petite terrasse voir un restaurant ou un commerce et où il y a beaucoup de monde et souvent. Ce n'est pas le cas de cette zone à Epenex hormis les moments où les enfants entrent ou sortent de l'école. Si l'on faisait une zone de rencontre on ne pourrait pas garder les trottoirs. Elle ne conviendrait pas dans la mesure où ils aimeraient garder les trottoirs pour que les enfants des écoles puissent continuer à cheminer sur ces trottoirs. D'autre part il rappelle que les places de parcs sont maintenues, il n'y a pas de diminution des places de parcs, comme pourrait le laisser croire le rapport, et ce n'est pas souhaité. Ces places de parcs sont intéressantes car elles permettent une limitation du trafic.

En ce qui concerne l'éclairage, pour l'instant il n'y a pas encore eu de décision définitive quand à l'implantation de cet éclairage. Comme il l'a dit à la Commission, tout est encore ouvert et les expériences d'éclairages Led qui sont celles du Learning Center, il en existe aussi à Yverdon. Récemment et sur sa proposition on a installé au SIE quelques luminaires Led qui justement s'enclenchent tout seuls, ce n'est pas complètement exclu et il dit qu'il faut se donner le temps de la réflexion. En tous les cas, le coût actuel d'une installation Led traditionnelle, sans forcément le détecteur, n'est pas tellement supérieur. Avec le montant demandé dans le préavis on est dans le tir si on met du Led.

M. Alain Blanchoud se dit étonné en lisant le rapport de la Commission de voir qu'une avenue devienne une zone 30. Il s'est donc posé la question qu'est-ce qu'une avenue ? Il a regardé ce

que voulait dire avenue et il s'est aperçu que c'est une route avec un grand passage. Donc il aurait tendance à dire que ce n'est plus une avenue depuis longtemps. Ne pourrait-on pas profiter de ce préavis pour profiter de faire un changement avec une dénomination de rue plutôt que d'avenue puisque devenant zone 30 ce n'est plus une avenue. Il souhaite déposer un vœu pour la Municipalité. Ce vœu est en annexe no 2 du présent PV.

M. Mehdi Lagger nous dit qu'il habite au 16 de ladite avenue. Pour répondre à la question de M. Blanchoud il rappelle que cet endroit est un appendice de l'Avenue du Tir Fédéral et que pour Ecublens cela commence au no 14 et finit au 42. S'il fallait renommer cette avenue il faudrait commencer à l'EPFL et faire plusieurs noms différents puisque cette avenue est la plus longue de notre commune. Il rappelle que cela fait plusieurs années qu'il demande à M. Maeder de passer cet appendice à 30 en raison de la vitesse à laquelle les automobilistes roulent. Aujourd'hui, il reste convaincu que ce sera bien d'en faire une zone 30 et il remercie M. Maeder d'avoir présenté ce préavis.

M. Daniel Sage pense qu'il serait intéressant de profiter de ce réaménagement pour trouver un peu de place pour des stationnements vélos très simples de genre arceaux pour faciliter le transfert modal vers le M1 en particulier.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il est prévu d'en mettre à l'entrée du petit terrain de sport et en principe, là où aujourd'hui il y a les places de parc des enseignantes contre la salle de gym, celles-ci seront déplacées à l'intérieur de la cour et de créer aussi là quelques arceaux pour vélo de même qu'un petit banc avec un petit arbre pour attendre le bus.

M. Daniel Sage demande s'il ne serait pas possible d'en mettre aussi tout proche du rond-point, soit proche de l'arrêt du métro.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il prend note.

M. Frédéric Hubleur a une petite question au sujet des lumières mais pas sur les Led en elles-mêmes. Il est prévu d'éclairer les arbres depuis le sol, il pense que c'est très joli et l'aspect esthétique est vraiment agréable mais n'est-ce pas un peu excessif d'un point de vue, d'une part, du point de vue de la consommation d'énergie et d'autre part problématique pour des oiseaux qui viendraient nicher dans les arbres et pour lesquels cela couperait un peu le rythme de vie habituel. Un peu de nature dans la ville, quand on met des arbres autant en profiter jusqu'au bout.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 6/2012 est accepté** à une large majorité, il y a 6 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 6/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement de l'avenue du Tir-Fédéral, secteur Collège d'Epenex;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 365'000.00 (trois cent soixante-cinq mille francs)** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.139 "Tir-Fédéral – Secteur du Collège d'Epenex".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 5 – Préavis no 7/2012 - Réfection des serres communales – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Stéphane Schlatter

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Eric Darbellay.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, il sont aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville nous dit que les serres communales sont dans un état vétustes, âgées d'une vingtaine d'années, l'outil de travail de nos horticulteurs doit être modifié et adapté au marché actuel. Nous nous trouvons devant la question, voulons nous investir près de frs. 600'000.- pour construire de nouvelles serres où allons nous aller acheter nos plantes à un privé ou à une autre commune déjà productrice. Dans le préavis, aucune indication n'est mentionnée sur le coût d'exploitation, prix de revient des plantes produites comme le demande la loi sur les communes pour un tel investissement. Après calcul de la Commission il s'avère que le prix de revient d'une plante en comptant l'investissement des serres, le chauffage au mazout, les 550 heures d'un employé communal et l'électricité, le coût d'exploitation se monterait à près de frs.80'000.- pour 8000 plantes ce qui revient à frs. 10.- la pièce. Le contribuable est-il prêt à mettre autant d'argent ? Plusieurs arguments sont intervenus pour maintenir ces serres, le manque de locaux pour entreposer ces jeunes pousses le temps d'être plantées. La commune dispose de locaux tels que la Bergerie ou la grange de Mon Repos qui sont exploités au minimum de leurs possibilités. Concernant la formation des horticulteurs les cours inter-entreprise couvrent largement ce manque de formation. En ce qui nous concerne, qui n'a pas cultivé géraniums, tagètes, marguerites et d'autres plantes en pots. Le démontage des serres existantes a certes un prix de démontage mais au moment où nous avons voté la construction des serres il faut aussi en accepter le prix de son démontage. Il est précisé aussi dans le préavis que le chauffage de la piscine sur lequel seront raccordées les serres devra être changé dans un proche avenir, quelles en sont les raisons, est-ce dû à l'augmentation de puissance pour le raccordement des serres ou autres raisons.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus il demande au Conseil de refuser ce préavis.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il avait déjà eu une passe d'armes avec M. Miéville lors de la Commission ad hoc et il va reprendre le débat. Non, la Municipalité n'a pas présenté d'alternative à ce préavis en calculant combien coutait une tagète comme M. Miéville l'a souligné. Non, la Municipalité n'a pas dit non plus qu'elle souhaitait la mort des serres, bien au contraire elle présente un préavis qui consiste à se donner à nouveau les moyens de satisfaire nos employés et le travail de notre personnel qui est qualifié. Il rappelle que nous formons également des apprentis, chaque année, en tous les cas un par année, dans le secteur horticole et paysagisme. Ces apprentis bien entendu ne sont pas constamment sous la serre mais ils ont besoin d'avoir cet outil de travail pour pratiquer leur métier. Nos employés également qui sont très souvent au bénéfice d'un certificat d'horticulteur-paysagiste apprécient aussi de pouvoir mettre en valeur leur métier de base tout en ne rechignant jamais d'aller derrière le camion poubelles. Il tient à relever que ces employés sont polyvalents et quand ils peuvent encore faire leur métier ils nous remercient pour ça. Le coût d'une plante, s'il est calculé tel que M. Miéville l'a fait de façon relativement simple, bien sûr on prend l'amortissement des frs. 600'000.- on y ajoute les frais annuels d'entretien, on y ajoute des salaires et on arrive à frs. 80'000.- Ce sont des chiffres à prendre avec des pincettes car il n'est pas certain qu'ils soient forcément justes. Il rappelle à M. Miéville que ces chiffres il les a tirés

de sa manche lors de la Commission mais il ne croit pas que c'est la Commission qui ait fait ces calculs comme M. Miéville semble le dire. Effectivement on pourrait se dire laissons tomber, allons acheter nos tagètes à la ville de Lausanne. Ce n'est pas aussi simple que ça, la ville de Lausanne ne peut tout simplement pas nous fournir le nombre de plantes dont nous avons besoin, ce ne sont pas 300 plantons dont nous avons besoin mais quelques milliers, donc ce serait utopique de penser ainsi. De plus envoyer les employés chez Obi ou Hornbach ce serait totalement incongru. Aujourd'hui ces serres sont dans un état qui est vétuste, c'est vrai qu'elles auraient dû être changées il y a bien longtemps. La question lui a été posée de savoir pourquoi il n'a pas présenté un préavis plus rapidement et il a répondu que c'est effectivement complètement de sa faute car il a préféré faire d'autres préavis qui étaient à leurs yeux plus prioritaires notamment certains changements de véhicules qui étaient encore plus vétustes. Aujourd'hui, la Municipalité ne peut plus continuer à dire à son personnel que tout va bien et qu'on continue avec ces serres, elles n'ont pas 20 ans....pour la plus ancienne elle a plus de 30 ans ce n'est juste plus possible de continuer comme ça. La Municipalité souhaite que le Conseil l'appuie dans cette démarche de rénovation, on veut continuer à garder nos serres telles qu'elles ont été mises dans un esprit de formation de notre personnel et il nous invite à soutenir ce préavis.

M. Michel Miéville nous dit que les chiffres ne sont pas tirés de sa manche, ils sortent du préavis municipal et il peut donner le détail à M. Maeder. Amortissement et intérêts des serres frs. 31'000 par année sur 20 ans. Pour le chauffage c'est M. Maeder qui a donné le chiffre soit frs. 5'000.- par année, 550 heures c'est frs. 40'000.- de salaire d'un employé communal, les pompes pour faire fonctionner ce système c'est frs. 2'500.- en gros, donc il arrive bien à son total de frs. 80'000.- et divisé par 8000 donc c'est bien frs. 10.- la plante. En ce qui concerne Lausanne, elle fournit actuellement 640'000 plantes donc si c'était 648'000 il garantit qu'ils ne seraient pas à 8000 pièces près.

M. Stéphane Schlatter aimerait amener quelques arguments en faveur des serres. Il nous dit que l'on peut toujours économiser de l'argent mais méfions nous des fausses économies. On a parlé du rôle crucial de ces serres pour la formation des apprentis, ils font du semis, du piquage, du rempotage, ils traitent toutes les plantations de A à Z. Est-ce que nous aimerions offrir une formation lacunaire aux apprentis de la Commune d'Ecublens ? Il pense qu'il y a un rôle social à assurer et c'est important d'assurer des places de travail à nos jeunes sur une formation complète et la plus correcte possible. On a aussi soulevé le point qu'il faudrait de toute façon un local chauffé pour l'hivernage des plantes donc il y aurait quand même des frais de chauffage. Il y a des frais qui ne sont pas comptés dans le prix de revient d'après le calcul qui a été présenté. Depuis 3-4-ans, selon les dires d'un employé communal, il a entendu qu'on ne pouvait plus faire toutes les boutures qui étaient utiles, il devait faire plus d'achats parce que le chauffage ne fonctionne plus suffisamment ce qui veut dire qu'on aurait encore des diminutions de frais par rapport aux frais actuels avec la nouvelle infrastructure. On ne fait rien de nouveau, on fait simplement de maintenir un outil de travail existant en le rendant plus adapté au travail, on maintient une production locale, on ne tient pas compte des frais de pollution, de transports et de manutention qu'il y aurait au cas où on devrait acheter des plantes à l'extérieur. Nous avons aussi une grande liberté de choix dans les plantations qui sont faites pour la commune et nous ne sommes pas dépendants d'autres producteurs qui ne vont pas forcément livrer tout ce qui est souhaité par les horticulteurs. Concernant le prix, qui peut nous garantir que le prix actuel sera encore le même dans 5 ou 10 ans ? En investissant dans ces nouvelles serres il a l'impression que nous ne serions pas poings et pieds liés par rapports à d'autres producteurs. Il aimerait aussi souligner un point important qui concerne la motivation des horticulteurs à travailler dans ces serres et peut être à rester au service de la commune. Si on leur demande uniquement de tondre des gazons et de tailler des haies ils n'auront plus forcément d'intérêts à rester ici et cela veut dire que nous aurions une perte de compétences. Il nous parle de M. Coupérier qui avait repris la serre il y a maintenant 26 ans. Elle n'était plus utilisée et M. Rossier lui avait proposé au sortir de son apprentissage, alors qu'il avait 19 ans, de reprendre l'exploitation de ces serres. Vers la porte il y avait 50 cm d'herbes et sinon absolument rien à l'intérieur. Donc cela veut dire que pendant toutes ces années ils ont développé une méthodologie de travail, ils ont réussi à assurer la production florale de la commune et cela veut dire que c'est une compétence qui a été acquise et que l'on risquerait de perdre dans le cas où on supprimerait notre exploitation. Ces employés communaux travaillent

dans des conditions relativement difficiles, ils sont plusieurs heures par jour à 4 pattes dans ces serres, dans des conditions de chaleur et de températures peu évidentes et avec une odeur de mazout peu agréable par rapport au chauffage. Il pense que pour travailler toutes ces années comme ils l'ont fait c'est parce qu'ils sont motivés et qu'ils aiment leur travail. Il trouve normal qu'on leur offre maintenant un outil de travail qui correspond à quelque chose de décent. Ça fait aussi plusieurs années qu'ils assurent un service de piquet, actuellement ils sont trois mais pendant des années ils n'étaient que deux à tourner un week-end sur deux pour assurer la maintenance des serres, pour arroser, pour aérer, pour couvrir un peu en cas de soleil.

En discutant avec les employés de la commune, il faut savoir que lorsqu'ils plantent une graine à 60 centimes ils la font pousser alors que la plante qu'il faudrait acheter coûterait environ frs. 6.-donc on a un ratio de quasiment 8 à 10 fois par rapport au prix de la graine. Cela revient à dire qu'il faut se méfier des chiffres. On a dans le rapport un prix de frs. 7'000.- qui correspond à l'achat de pensées alors que le coût des semis n'est que de frs. 900.--. On calcule aussi un amortissement qui est calculé sur 20 ans alors que la serre principale comme l'a souligné M. Maeder à plus de 30 ans alors qu'elle était encore de moins bonne qualité. On peut donc penser que ce sera un investissement qui sera durable et qui va tenir plus que les 20 ans sur lesquels on calcule l'amortissement. Morges, Lausanne et Bussigny ont rénové leurs serres durant ces dernières années et ils ont aussi dû peser le pour et le contre et il n'espère pas qu'Ecublens fasse œuvre de pionnier dans ce domaine. Il aimerait nous inviter toutes et tous à soutenir ce préavis simplement pour que l'on puisse conserver une production indépendante et locale et assurer cette production dans la durée avec des coûts qui sont connus et maîtrisés. De plus, par rapport à la commune, on doit assurer un rôle formateur et de qualité.

M. Aitor Ibarrola nous dit qu'il aurait de la difficulté à refuser ce préavis en raison des motifs évoqués. En revanche il y a quelques éléments qui à son avis n'ont pas été abordés et auraient mérités d'être pris en compte. Il pense que les questions qui ont été abordées par M. Miéville sont légitimes et il trouve dommage que la variante d'une collaboration avec des privés ou avec d'autres instances communales aient été simplement écartées et pas abordées du tout. A plusieurs reprises il y a eu des vœux à ce micro concernant cette collaboration accrue avec d'autres communes en matière d'achats ou utilisation de véhicules etc. On a pris note des vœux et cela ne se traduit pas réellement dans la réalité et il a l'impression qu'il y a une vraie volonté d'avoir une vision globale de la région par rapport à ça, en tous les cas il ne l'a pas perçue. Concernant la variante avec la ville de Lausanne il a trouvé la réponse un peu rapide qui disait que la ville de Lausanne ne pouvait pas nous fournir, en tous les cas, si ça été évalué et que la ville a été consultée et si vous nous dites que la ville n'entre pas en matière alors il comprendrait que nous n'ayons pas les moyens moyen de faire autrement que d'avoir nos serres mais si ce n'est pas le cas il trouve que c'est dommage d'avoir simplement écarté cette alternative. Il aimerait être renseigné, dans le 1^{er} cas il en reste là, mais si la ville de Lausanne n'a pas été consultée il aimerait demander au Conseil d'utiliser l'article 94 de notre Conseil qui prévoit que si la Municipalité ou le 1/3 des membres présents demandent que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit et que l'on renvoie la décision au prochain Conseil.

M. le Président demande à M. Aitor Ibarrola s'il demande le vote avec le 1/3 du Conseil.

M. Aitor Ibarrola répond qu'il attend la réponse de M. Maeder.

M. Christian Maeder, Municipal répond directement qu'il n'y a pas eu de contact avec la ville de Lausanne, il a simplement dit, et c'est un propos personnel, que ce serait surprenant qu'elle puisse assumer une production telle que la nôtre. Nous n'avons pas pris de contact avec la ville de Lausanne partant du principe que la Municipalité a écarté d'entrée l'idée de renoncer à l'utilisation de nos serres. Nous présentons un préavis qui consiste à rénover des installations vétustes et il n'y avait aucune intention de présenter des comparatifs partant du principe que la Municipalité voulait rénover l'outil de travail. La Municipalité n'avait pas l'intention de présenter d'autres alternatives qui allaient plutôt vers le démantèlement. La volonté de la Municipalité ce n'est pas d'aller demander un partenariat mais de faire un préavis de rénovation des serres existantes. Concernant les collaborations il pense que M. Ibarrola met en doute le fait que les communes collaborent, il nous dit que c'est faux car depuis quelques années on a le plaisir de collaborer avec des communes comme Prévèrenges, avec le service des parcs et promenades

de l'Unil qui nous prête des machines principalement pour les terrains en matière synthétiques, avec aussi les Communes de Crissier et Bussigny et malheureusement peu avec la Commune de Renens. Ils vont essayer de mieux cultiver ces rapports mais s'ils ne veulent pas et on a beau essayer d'insister s'ils ne veulent pas, ils ne veulent pas. Il nous garantit que les échanges se font. Il enverra à M. Aitor Ibarrola un petit mail pour lui dire avec qui on fait quoi.

M. Christophe Cartier croit qu'on est sur un problème de fond. On parle du prix des plantes et il aimerait mieux qu'on nous dise combien coûte les serres de Lausanne et il serait curieux de voir la comparaison avec les nôtres. Avant de faire des comparaisons et de nous dire que ça coûte et que ça coûte, regardons le problème tel que M. Schlatter l'a dit. Il est vrai et M. Maeder l'a dit ces serres sont vétustes la Commission de gestion a eu l'occasion de visiter les serres, de se rendre compte de la vétusté. Il pense que la Municipalité a aussi pris le temps et n'a pas mis ces serres avant parce qu'il y a eu d'autres investissements plus importants à voter. Il nous propose de voter ce préavis ce soir.

M. Samuel Karlen abonde dans le sens de M. Cartier. On est la Commune d'Ecublens, chaque fois il faut qu'on nous la ramène, Renens, les autres, comment, combien ? On a un problème de serres chez nous alors qu'on le résolve. On dit oui ou non, la Municipalité a fait son boulot. Il y a un problème de fond, on est d'accord et on poursuit la formation on rénove ces serres ou alors on va chaque fois botter en touche.

M. Christian Maeder, Municipal aimerait souligner un élément important. Un report de décision ne permettrait pas de rénovation cette année. Le prochain Conseil ne sera pas avant l'automne puisqu'en juin nous réservons le Conseil pour les comptes et la gestion. Les travaux doivent se faire durant la belle saison et il nous demande de ne pas reporter ce préavis.

M. Jean-Paul Dudt aimerait relever que pour certains membres du PLR et pour certains objets il y a des considérations qui sont plus importantes que purement les finances et il aimerait les féliciter pour leurs arguments. Il espère juste qu'ils vont aussi le retenir pour d'autres objets qui vont encore venir plus tard.

M. Michel Miéville aimerait rappeler à M. Cartier qui travaille pour la commune de Renens que la commune de Renens achète ses plantes à l'extérieur.

M. Georges-Henri Chevallaz aimerait encourager les membres du Conseil à approuver ce préavis principalement pour les raisons de formation car il confirme que ce sont des places très prisées et cela fait partie de l'intérêt pour des places d'horticulteurs et s'il y a des gens passionnés c'est bien qu'ils puissent apprendre leur métier, c'est une très bonne chose et il pense que c'est nécessaire que nous ayons ces serres à Ecublens.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée.

Au vote le préavis 7/2012 est approuvé à la large majorité. Il y a 3 avis contraires et 9 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 7/2012;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la réfection des serres communales.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 593'000.00 (cinq cent nonante-trois mille francs)** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 "Parcs et promenades" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 440.5030.226 "Réfection des serres".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 8 – PREAVIS NO 8/2012 – Réseau 2012 des transports publics, aménagements des infrastructures – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Eulalia Durussel.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Eric Darbellay.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, il sont aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président nous dit que nous sommes en présence d'un amendement de la Commission ad hoc qui nous propose de modifier les conclusions comme suit :

1. D'adopter le projet d'aménagement des arrêts **Champs- Courbes et En Enjalin** en vue de la mise en place du réseau 2012 des transports publics ;

2. D'accorder à la Municipalité un crédit **de Fr. 450'000.- (quatre cent cinquante mille francs)** pour la réalisation de ces aménagements.

M. le Président propose d'ouvrir la discussion sur cet amendement en priant l'Assemblée de limiter ses interventions éventuelles à l'arrêt Clair-Soleil uniquement, puisque cet amendement demande sa suppression dans les conclusions. Ensuite, il propose d'ouvrir la discussion sur la totalité du préavis amendé ou non et à ce moment là l'Assemblée aura toute liberté pour s'exprimer sur l'entier du préavis et les autres arrêts.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Georges-Henri Chevallaz aimerait juste compléter les informations du rapport de la Commission ad hoc. Cet arrêt Clair-Soleil est maintenant pleinement justifié dans le sens que nous avons vu que le bus des transports Morgiens descend sur le quartier de la Cerisaie, donc c'est vrai que s'il ne s'arrête pas là il y a un sacré bout à faire pour remonter au home ou même à la route Neuve. Avec le changement de passage du bus 705 qui passe par la route Neuve il est vraiment à la portée des 2 arrêts déjà bien équipés, notamment avec des abris et des voies pour laisser passer le trafic. La question était un peu ambivalente parce que on se rend bien compte qu'il y a la moitié de l'arrêt qui est très bien fait dans le sens où ça va rendre service aux gens qui vont au home ou qui en viennent, cela dépend de où ils viennent. Donc, soit pour l'aller soit pour le retour ils se trouvent d'un côté très bien aménagé et de l'autre côté pas du tout. On pourrait se contenter d'une moitié bien faite mais le problème c'est que cela va encourager les gens à traverser. Pour l'instant, personne n'a envie de traverser, si vous arrivez le long de la route vers le chemin des Vignes ou le chemin des Crêts on a pas envie de traverser avant de nous trouver au passage pour piétons actuel, tandis qu'une fois qu'il y aura l'arrêt et pour autant que l'on se serve de ce bus les gens vont traverser avant. Surtout s'il y a beaucoup de circulation on sera obligé de le faire mais lorsque la circulation sera moyenne ou même faible c'est là que nous serons tentés et nous nous mettons en danger.

Si la motivation c'est pour les personnes malvoyantes il lui semble qu'il devrait y avoir une traversée sécurisée, éventuellement un feu. On ne laisse pas aller les gens dans cette situation. Ils auront la bande tactile qui les amène au bord de la route et ensuite on leur dit, faites confiance aux automobilistes, ils vont bien voir que vous avez une canne blanche ! C'est pas très crédible comme manière de voir les choses.

M. Didier Lannaz, Municipal nous dit qu'il a bien entendu les propos de M. Chevallaz et il pense que dans sa question il donne la réponse. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas mis un passage

à piétons plus direction jura, parce que c'est justement dangereux. Quand on a demandé à la police est-ce qu'on ne pourrait pas le mettre là, ils ont répondu non car il faut au minimum 20 mètres à l'arrêt donc on ne gagne plus que 10 mètres et c'est l'entrée du village un petit peu en dos d'âne, un petit peu en virage et on ne met pas de passages pour piétons là. Maintenant on pourrait éventuellement mettre un feu, cela a été discuté mais n'a pas vraiment été apprécié. La bande tactile n'amène pas à la route mais elle amène au quai, sauf erreur. Malheureusement il n'a pas pu redemander à M. Besson car il est en vacances et il n'a pas pu lui poser la question par rapport au rapport qu'il a reçu, sauf erreur c'était une demande de Clair-Soleil mais malheureusement il n'en est pas sûr. C'est vrai aussi qu'il n'y a que 150 mètres et c'est étonnant car en principe pour justifier de nouveaux arrêts il faut en principe 300 mètres et peut être comme c'est un autre axe cela a été vu comme ça. Dans son ensemble c'est vrai qu'il y aura un nouveau giratoire qui va se faire à Grandes Pièces et là il est prévu de mettre un arrêt pour Victoria House. Malgré tout il est assez d'accord avec l'amendement parce qu'il n'y a que 150 mètres. Au niveau du passage à piétons la police avait répondu qu'on ne met pas un passage à piétons où il y a du danger.

M. Georges-Henri Chevallaz trouve étonnant les arguments qui sont développés pour dire qu'on ne peut pas faire un passage pour piétons à côté d'un arrêt de bus. On en vote deux dans le préavis qui sont juste près des 2 autres arrêts. Dans les 2 autres arrêts il y a effectivement le passage pour piétons au milieu et donc ce sont des arguments à géométrie variable et il pense que l'argument le plus pertinent de ceux qui ont été évoqués dans la réponse qui figure dans le rapport de la Commission c'est effectivement le premier frein de la vitesse des gens qui arrivent depuis Echandens, il n'y a rien qui les fait ralentir si ce n'est le panneau 50 km/h à l'entrée de la Commune d'Ecublens. Tout cela sera bientôt résolu avec la construction du rond-point et il pense qu'il y aura aussi des aménagements qui vont être faits pour traverser la route car il n'y a rien du tout aux Grandes-Pièces et il pense qu'il y aura aussi un arrêt de bus décalé et des choses comme ça. Donc, c'est une situation qui sera d'ici 2 à 3 ans remédiée.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement, elle n'est plus demandée. Il nous relit l'amendement tel qu'il a été formulé.

Au vote, **l'amendement est accepté** à la majorité, il y a 5 avis contraires et 13 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Jean-Paul Dudt constate en lisant ce préavis, que loin de s'améliorer, les transports publics à Ecublens vont se dégrader fortement après le 27 août prochain. Il nous cite juste 2 exemples.

1. On coupe des bouts de tronçons, par exemple le tronçon sur la ligne de bus 701 entre l'arrêt du TSOL EPFL et St-Sulpice sera tout simplement coupé. Dorénavant pour aller de cet arrêt là EPFL TSOL à Préverenges il faudra changer deux fois de bus alors que jusqu'à présent c'est un bus direct et c'est une ligne très fréquentée.

2. On supprime des abris-bus, à l'arrêt Vallaire et à l'arrêt En Enjalin on supprime des abris-bus existants. Il se demande si ce préavis n'a pas été concocté par quelqu'un ou par des gens qui n'ont jamais attendu de bus sous la pluie. Personnellement il ne votera pas ce préavis même si sa première remarque ne fait pas l'objet du vote de ce soir, par mécontentement car au lieu d'améliorer les choses on les péjore.

M. Michele Mossi nous dit qu'il va accepter ce préavis tel qu'amendé mais il aimerait exprimer une inquiétude par rapport à l'apparition maintenant de ces arrêts de bus en pleine voie avec îlot central qui ne permettent pas de maintenir une certaine fluidité du trafic et lorsqu'il parle de trafic il ne pense pas uniquement au trafic des voitures mais également et en particulier sur certains tronçons au trafic vélos. En effet, à chaque arrêt de bus les vélos sont obligés de s'arrêter également sur une route cantonale. Il n'aimerait pas qu'à terme, dans quelques années on se retrouve à aller entre Lausanne et Morges avec une route entièrement stoppée par un bus comme c'est le cas aujourd'hui à l'avenue de Cour.

M. Georges-Henri Chevallaz voit que le bus 30 va s'arrêter et que le bus 705 va changer de trajectoire, il aurait pu poser la question puisqu'il faisait partie de la Commission ad hoc mais il n'y a pas pensé. Est-ce que les arrêts à la Cerisaie ne servent à plus rien ou est-ce qu'il se

trompe ? A son avis plus personne ne va s'arrêter là bas ni d'un côté, ni de l'autre. D'un côté il y a juste un panneau avec un distributeur de billets et de l'autre côté il y a un abri. Il est donc étonné par rapport à ce préavis que le démontage au minimum de ces 2 arrêts ne soit pas mentionné ou alors à moins qu'ils restent mais il n'en voit pas le sens. Est-ce qu'il peut obtenir des précisions de la part de la Municipalité ?

M. Didier Lannaz, Municipal répond que d'un côté il y a un piquet et que ce n'est pas difficile de l'enlever et de l'autre côté il y a un vieil abri-bus qui traîne depuis longtemps. Oui, ça va être démonté mais on est à cheval sur 2 dicastères. La réalisation des travaux c'est le Service des travaux et il ne sait pas comment c'est prévu par le service technique mais il n'y aura pas coûts puisque c'est fait par nos soins mis à part des coûts de salaires mais il croit que cela n'a pas été évalué.

Il souhaite aussi répondre à M. Dudt. Le réseau 2012 et le réseau 2014 ont été décidés en 2008. En 2008, le Conseil d'administration des TL qui comprend les Communes, le Canton, Lausanne, a décidé de rentabiliser au maximum ses lignes de bus et le taux de couverture doit être atteint à 35%. En aucun cas c'est lui qui décide de ce réseau c'est le Conseil d'administration dans sa généralité et la Municipalité en général qui a accepté tel qu'il est maintenant avec quelques changements. Concernant l'abri-bus en Enjalin il y a un abri-bus existant qui va être transformé par un neuf et l'autre côté il rappelle qu'il n'y a pas d'arrêt de bus côté jura. C'est vrai qu'à Champs-Courbes il y a un vieil arrêt de bus qui sera démantelé et il y aura un piquet de l'autre côté. En Verney-Montaney il y a un arrêt de bus et de l'autre côté un piquet, allez savoir pourquoi il pleut peut-être seulement à l'aller et pas au retour !

M. Michele Mossi se permet de répondre à M. Lannaz concernant l'abri En Verney-Montaney. Lorsque les enfants partent à l'école ils attendent le bus sous l'abri car ils vont tous à l'école en direction d'Ecublens et du centre ville par contre lorsqu'ils reviennent ils se rendent tous à la maison et donc ils n'ont pas besoin d'attendre le bus. De plus le bus 30 s'arrête maintenant à St-Sulpice et ne sera pas prolongé donc il y a pratiquement pas de passagers qui montent à Montaney en direction de St-Sulpice.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 8/2012 telles qu'amendées.

Au vote, **le préavis amendé est accepté à la majorité**, il y a 4 avis contraires et 11 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 8/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE après amendement des points 1 et 2 du préavis

1. d'adopter le projet d'aménagement des arrêts **Champs-Courbes et En Enjalin** en vue de la mise en place du réseau 2012 des transports publics;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 450'000.--** (quatre cent cinquante mille francs) pour la réalisation de ces aménagements;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420

"Service de l'urbanisme" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 420.5010.104 "Réseau TP 2012 - aménagements".

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

POINT 7 – PREAVIS 9/2012 – Passage inférieur Vernie-Sorge – Mesure 4 d. OL.11
Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les communes de Crissier et Ecublens/VD.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Nicolas Morel. M. Morel souhaitait faire encore des commentaires supplémentaires à la fin de la lecture de son rapport et **M. le Président** lui demande de redemander la parole plus tard pour les adjonctions, le rapport de la Commission ne pouvant pas être modifié.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Eric Darbellay.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, il sont aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Morel souhaite faire 2 petites remarques. Cela a déjà été dit en partie par le rapporteur de la Commission des finances c'est-à-dire que plus de la moitié du coût du projet total sera payé par des subventions soit cantonales soit fédérales ce qui abaisse fortement le coût du projet final. Il ne raisonne pas sur le crédit d'étude demandé dans ce préavis mais bien entendu sur le crédit de réalisation du projet. La 2^{ème} remarque qui est intéressante également c'est que la commune de Crissier n'avait malheureusement pas pu se réunir avec la Commission d' Ecublens. Elle s'est réunie il y a quelques jours et cette Commission s'est déclarée à l'unanimité en faveur du projet. La discussion aura lieu au Conseil communal de Crissier en juin.

M. Jean-Michel Barbey souhaite faire une petite remarque au rapporteur de la Commission ad hoc. Lors de la lecture de son rapport, M. Morel a fait à plusieurs reprises des constatations personnelles qui ne sont pas inscrites dans son rapport. Il pense que pour le secrétaire c'est très difficile de modifier le rapport alors qu'il est signé et consigné dans les rapports de Commissions ad hoc. Ce serait bien que le rapporteur de la Commission lise son rapport intégralement sans y ajouter des considérations personnelles et qu'ensuite il demande à nouveau la parole pour que ces commentaires soient protocolés.

M. le Président s'adresse à M. Morel et lui dit que c'est dans cet esprit qu'il s'est permis de l'interrompre tout à l'heure.

M. Alberto Perez à une question pour les 2 Commissaires, car vu la longueur des rapports il se demande s'il a raté quelque chose. Concernant les participations cantonales et fédérales, dans le rapport de la COFI il est dit que la participation est fonction du coût de l'estimation déposée et M. Morel nous dit que la participation sera proportionnelle en fait au coût de la réalisation. Alors il aimerait bien que ce soit clair surtout quand on parlait de 5mio et maintenant d'un peu plus.

M. Didier Lannaz, Municipal a enfin trouvé la clé du problème. Il lui a fallu plusieurs heures de recherches. Ce qui se passe c'est que c'est une enveloppe par rapport à des mesures et dans les mesures du PALM ce franchissement était prévu à 33 mio. Donc ça c'est déposé à la Confédération. Pour ces 33 mio. ils ont été d'accord de financer à 40% ce qui représente 13 mio. L'Etat idem mais pour 20% de 33 mio. ce qui fait qu'à la fin du compte comme il y a eu des erreurs estimées au départ ces mesures de franchissement ne sont plus à 33 mio. mais à 43 mio ce qui fait que ce n'est plus 40% de financement de la part de la Confédération mais on divise les 13 mio. sur 43 ce qui représente à peu près entre 28 et 30%. Idem pour le Canton qui semblerait n'arrive plus à 20% mais à 15,7%. Donc on arrive quand même à 43% et on

estime qu'il y aura une part privée d'environ 10% et c'est la raison pour laquelle on parle de 50% de cofinancement entre Confédération, Canton et privé.

Mme Chantal Junod nous donne les commentaires suivants :

Je ne vais pas décliner les arguments pour ou contre ce projet que nous connaissons toutes et tous mais me limiter à ce qui suit :

2009 : On nous annonce un coût de 5.8 mio.

2012 : Le préavis 9 / 2012 ne mentionne aucun chiffre ... mais l'on découvre que c'est finalement un coût de 11.5 mio qui devrait être consenti ! Et pour autant que cette prévision soit cette fois correcte.

Cette estimation passe du simple au double. Un souffle de peu de compétence ... voire d'incompétence ... doit-il être ici considéré?

Y aurait-il soudainement un vent de douce folie parvenant sur Ecu-blens ?

Au risque de devoir rebaptiser notre Commune Crésus-blens ...

Plus sérieux et pour rester dans les chiffres : +/- 600 mètres séparent la route du Bois de la Gare CFF Renens.

Le trajet à parcourir selon le préavis présenté, soit rte du Bois – sortie Crissier (emplacement Filtrona) est de ... 415 mètres ! Coût avancé de 11.5mio – fort vraisemblablement sous-estimé.

Pour ma part, c'est un projet que je ne qualifierai pas d' « audacieux » mais de « démesuré ».

Vous l'aurez compris, je suis totalement opposée à ce projet – et donc à ce préavis – et ne peut que vous encourager à refuser ledit préavis.

A noter que celui-ci se concentre sur la partie 1 du crédit de construction requis, soit CHF 240'000.00.

Quant à la partie 2, elle s'élèverait à CHF 350 '000.00.

Enfin, tel que mentionné dans le Rapport des finances : « La Confédération financera l'objet sur la base de l'estimation déposée et non sur les coûts effectifs de réalisation. »

M. Jean-Paul Dudit aimerait savoir si les savants calculs de M. le Municipal Lannaz sont justes ou pas ? Effectivement, il nous a dit que la Confédération allait payer 40% des 33mio prévus ce qui donne à peu près 30% des 43mio effectifs. Il n'est pas tout-à-fait sûr qu'on puisse extrapoler ce pourcentage à notre projet parce que sur les 33mio prévus notre projet coutait à peu près 5mio et 28mio pour d'autres projets. Maintenant il coûte 11mio, le total donne 43mio donc il y a 32mio qui viennent d'autres projets. Donc si la Confédération était prête à payer 40% sur ce qui était prévu c'était 40% sur les 5mio de notre projet et ce qui donne 2mio. Et si la Confédération paie 2mio, le projet coûte actuellement 11mio alors ce n'est pas 30% mais moins de 20%. C'est peut être un peu compliqué mais il nous dit qu'il s'est compris.

M. Didier Lannaz, Municipal s'aperçoit que M. Dudit a des doutes. Il lui répond que tout cela est dans un PV et que c'est protocolé dans le Copil du 5 juillet 2011 et il ne sait pas pourquoi cette information n'est pas redescendue. C'est lui qui l'a trouvé sur Internet et c'était tellement compliqué à trouver qu'il n'a jamais retrouvé le cheminement. Il a quand même sorti le PV et il a quand même sorti le tableau Excel qui allait avec et c'est tout de même protocolé que ça été validé au mois de juillet 2011. Comme il l'a dit 43mio sur 13mio cela fait 28.9% et il croit même qu'ils ont réussi à se tromper car si on fait 43mio sur 13mio cela ne fait pas 28,9%. Le PALM étant ce qu'il est, il ne peut pas faire plus, tout est écrit et protocolé dans le procès-verbal.

M. Pascal Favre pense que nous avons tous compris que c'est le flou artistique et tout ça n'est pas très rassurant. Par contre, il peut comprendre que Crissier se réjouisse de ce projet et fasse payer notre commune pour la simple et bonne raison qu'il croit savoir qu'il y a des logements pour les étudiants qui doivent se construire de l'autre côté et c'est clair qu'ils ont un intérêt prioritaire à faire passer les vélos ou en tous cas les étudiants par ce tunnel. Il n'est pas persuadé non plus qu'au niveau de ce projet véritablement les citoyens d'Ecublens vont véritablement en profiter. Il sait que le tram est prévu mais il ne se souvient plus de la date mais quand le tram sera prolongé de la gare de Renens à Bussigny. (entre temps quelqu'un a soufflé la date pour le tram, ce sera pour 2023). Alors M. Favre nous dit qu'on a encore le temps de voir venir le tram mais il ne faudrait pas que ça devienne l'argument principal pour la mobilité douce. Il nous dit qu'il abonde totalement dans le sens de Mme Junod concernant les inquiétudes et les chiffres fournis et il recommande au Conseil de refuser ce projet.

M. Eric Darbellay souhaite revenir sur un point du rapport de la COFI. Il souhaite nous informer que si ce projet n'est pas accepté nous n'aurons pas le financement de la Confédération parce que le premier coup de pioche doit être en 2014 et si on n'a pas ce financement au-delà d'autres considérations il pense qu'il ne se fera pas dans le futur parce que le jour où on décidera peut-être de le faire il coûtera toujours 11,5mio mais sans financement de la Confédération.

M. Michele Mossi se permet d'intervenir au sujet de cette dernière remarque. Actuellement, le Canton est en train de préparer les projets qui vont être soumis pour être cofinancés par la Confédération en priorité B, les projets en priorité A c'est le PALM, c'est le tram jusqu'à Renens, c'est les bus à haut niveau de services au centre ville avec divers bus et les projets en priorité B on espère que ce sera le prolongement du tram jusqu'à Bussigny et également le M3. Dans le prolongement du tram jusqu'à Bussigny il pourrait parfaitement y avoir des mesures liées à la mobilité douce comme effectivement ce passage sous-voies. Donc ce n'est pas tout-à-fait vrai et il trouve que c'est une pure spéculation de dire que la Confédération ne participera pas au cofinancement d'un tel ouvrage. Même de dire que le financement comme c'est marqué dans le rapport de la COFI que le financement actuel de la Confédération pour le PALM en général cet axe s'inscrivant dans la problématique de la mobilité douce pourrait être mis en question par l'absence de ce passage il trouve là aussi que c'est une spéculation s'agissant effectivement d'un investissement global de plusieurs mia. car on arrivera à 2mia dans les prochaines années ici entre la gare de Lausanne et pour l'ensemble du Palm et il trouve que ce ne pourra pas être un projet à quelques mio. qui pourra avoir un impact colossal sur le PALM. Maintenant il doit avouer qu'il est extrêmement embêté parce que ce projet en soi est intéressant en lien pour la mobilité douce en général entre le sud et le nord et qui traverse les voies de la gare de Renens. Embêté parce qu'on a un projet rayon vert à Renens et il ne comprend pas pourquoi dans les charges de ce projet on n'a pas introduit un axe pour la mobilité douce. Il est embêté pour prendre position pour ce projet, même dans le rapport de la Commission il y a un certain nombre d'arguments qui le gênent un peu. D'un côté on était parti à 45 et 55% si aujourd'hui en phase d'études ça n'a pas un impact énorme mais en phase de réalisation l'impact on l'aura. En demandant à Crissier comment cela se fait qu'Ecublens maintenant doit payer 50% et pas 45, Crissier répond que c'est Ecublens qui a fait cette demande, donc c'est à la demande d'Ecublens qu'on va payer davantage. Ensuite c'est vrai qu'on parle aujourd'hui dans le rapport de la Commission de désenclaver la zone du Croset et Epenex et il trouve que c'est un peu fort pour un passage sous-voies. Malgré tout il pense que ça peut être intéressant pour l'avenir et pour le développement futur du quartier Arc en Ciel et pour le développement du tram. Il pense qu'à un certain moment on est passé vers un soutien de la mobilité douce sur certains axes et pour d'autres axes en renfort de la mobilité routière. Donc globalement il va soutenir ce préavis, un peu à contre cœur parce qu'il est cher quoique ce n'est pas cher par rapport à ce qu'il est en réalité. A un certain moment les prix de passage sous une voie de chemin de fer sont très élevés par rapport à toutes les contraintes liées au marché ferroviaire. C'est cher par rapport la mobilité d'aujourd'hui, par rapport au flux de personnes qui est prévu ou est actuellement en place mais il espère fortement qu'il y aura un développement à l'avenir et que ce soit également un élément de renfort d'une certaine mobilité douce au travers des voies de chemin de fer et on aide au développement d'un côté ou de l'autre de la gare pour chercher à faire en sorte que la gare de Renens et son faisceau de voies ne soient plus un obstacle infranchissable entre le nord et le sud. Il n'a pas d'arguments extrêmement percutants pour soutenir ce préavis, il trouve que cela ne fait pas tellement rêver mais il va le soutenir.

M. Jean-Claude Merminod dit aller dans le sens de Mme Junod et d'inviter le Conseil à refuser ce préavis. On parle de mobilité douce, c'est bien. Par contre personne ne parle d'élargir le Pont Bleu afin de faciliter la mobilité douce pour passer d'un côté à l'autre et ce qui serait à son avis nettement meilleur marché.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite répondre à M. Mossi au sujet des 45 et 55%. Ça ne s'est pas tout-à-fait passé comme ça et il ne sait pas d'où il tient ces informations. Lors de l'étude de l'avant projet il a été décidé que Crissier avait son PGEE à étudier en même temps pour faire passer son PGEE dans le passage inférieur et là les coûts étaient différents. Donc il a été décidé 45 pour Ecublens et 55 pour Crissier. Lors de la 2^{ème} étude, celle là, donc l'étude définitive, nous on est un peu plus complexe au niveau de la forêt et eux de l'autre côté pour la

rampe ils sont un petit peu plus grands et ça été décidé 50/50 sur cette étude mais en aucun cas pour la construction. C'est bien marqué dans le préavis que pour la construction on reverra le pourcentage, si Crissier croit ça il faut qu'ils revoient leurs positions parce que n'est pas ça.

M. Georges-Henry Chevallaz revient sur la question du franchissement et dit qu'effectivement le Pont Bleu n'est pas très loin mais si on va de l'autre côté il faut aller jusque dessous la Venoge pour franchir les voies du chemin de fer. Il sait qu'il y a des jeunes qui vont au Mac DO franchissent parfois les voies du chemin de fer et c'est de la folie. Mais quand il y a un barrage aussi long entre 2 traversées c'est inévitable que les plus téméraires seront tentés de passer au milieu. Il croit que nous n'avons pas vraiment le choix par rapport au développement de la zone, c'est un véritable barrage et il faut qu'on puisse le passer. En voiture 500 mètres, un km ou 2 km c'est tout à fait imaginable mais quand on est à pieds, à vélo au milieu du trafic il croit qu'à un moment donné il faut savoir prendre des mesures et on sera très reconnaissant dans 20 ou 25 ans et personne n'imaginera qu'on a hésité à faire ce projet.

M. Aitor Ibarrola propose un bref résumé. C'est vrai qu'il y a eu une présentation de toute une série de mesures de franchissement et notamment pour la mobilité douce dans le cadre du PALM 1^{ère} génération et c'est notamment pour ces raisons là qu'il a été très bien noté par la Confédération et qui lui accordait 40% à ce moment là sur la base des estimations qui ont été faites. Ce qui est dommage c'est que les estimations n'étaient pas correctes et là on peut tous se lamenter. Ensuite, pour aller dans le sens de l'un ou l'autre des Conseillers qui l'ont dit ici, est ce que à Ecublens est-ce qu'on le fait pour les étudiants de Crissier ? A Ecublens on a les Hautes Ecoles et toute la région en tire parti et il ne pense pas que nous devons réfléchir que ce sont les étudiants de Crissier qui vont utiliser ce passage et que nous, nous avons des étudiants ou des habitants qui vont l'utiliser. C'est malgré tout une amélioration pour aller en direction des centres commerciaux ou en direction du tram qui peut être se réalisera plus vite que dans les délais annoncés. De plus, il aimerait souligner qu'il y a plusieurs projets qui sont faits de franchissement de ces lignes de chemin de fer. A sa connaissance, le premier qui est également à l'étude commence à l'avenue du Léman et qui va sur Renens croisée. Aujourd'hui il y a un tunnel et ce tunnel sera très fortement élargi et là c'est la commune de Renens exclusivement qui prend en charge ces frais et il y aura aussi de la mobilité douce qui va être intégrée. Le second, c'est le passage du 1^{er} août, il y a également des études qui se font dans le sens d'améliorer la mobilité douce et là c'est aussi Renens qui prendra en charge la différence, c'est à dire le solde après les participations de la Confédération et du Canton. Il y a aussi un projet au Pont Bleu également à l'ouest des voies côté Bussigny de façon à permettre une amélioration du franchissement des voies car aujourd'hui c'est un peu kamikaze de se lancer là-dessus à vélo d'un côté comme de l'autre. Ensuite il y a le projet Filtrona. Voilà, ces franchissements ils ont un rythme concerté. Cela a été étudié dans le cadre du SDOL, ils suivent des axes de mobilité douce qui ont été étudiés et qui ne sortent pas de n'importe où. Ils font partie d'une vision d'avenir et il trouve qu'ils sont justifiés. Tout le monde fait sa part ici, toutes les communes de la région font leur part. Il regrette comme M. Mossi que Rayon Vert n'ait pas été utilisé comme un franchissement, il était prévu au début et on a beaucoup rué dans les brancards lorsqu'ils ont renoncé finalement à utiliser la passerelle pour le franchissement. Il s'agit vraiment maintenant d'améliorer ceux qui restent et ne pas continuer à sabrer dans les mesures qui ont été présentées au départ dans le PALM de 1^{ère} génération. Quel signe donnerait Ecublens en refusant cet investissement par rapport aux autres communes et par rapport à la Confédération. Ecublens va également faire des demandes par rapport aux mesures qui sont proposées dans le PALM et pour toute une série de mesures qui poseront moins de problèmes dans le cadre de ce Conseil. Quel signe donnerait Ecublens si pour une mesure comme celle-là on disait non. Quelle serait la vision des autres communes ou de la Confédération, il faut jouer le jeu et il nous encourage à soutenir ce préavis, on pourra toujours revenir pour le vote final du préavis concernant le financement proprement dit. Pour l'instant on vote un crédit d'étude.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale aimerait intervenir car plusieurs d'entre nous ont parlé d'avenir et elle croit que c'est effectivement un projet d'avenir. Comme l'a précisé M. Ibarrola on nous demande ce soir de voter la suite de l'étude pour aller vraiment jusqu'au bout de l'étude. Beaucoup de chiffres et de pourcentages ont été donnés et c'est vrai que chacun a

son interprétation et cela vaut vraiment la peine d'aller jusqu'au bout de cette étude et d'arriver avec un préavis où là on va vraiment parler beaucoup plus concrètement de cette mesure, de ce qu'elle va apporter pour le futur et on n'est pas en train de parler de quelque chose à 3 ans, quelqu'un a dit si le tram qui va relier Bussigny et qui sera certainement utilisé c'est pour 2023, donc de toute façon le préavis de construction qui nous sera présenté permettra encore d'en discuter. La Municipalité amènera encore d'autres arguments mais ce soir, et plusieurs l'ont dit, c'est un projet et on doit penser à l'avenir. Ce que on nous demande ce soir c'est un crédit d'étude pour aller au bout de l'étude afin qu'un jour on puisse vous présenter un préavis où nous aurons tous les éléments pour nous prononcer, des chiffres exacts et on avancera un peu plus. Ce serait dommage de stopper cette étude qui est déjà en route et qui va profiter aussi à Crissier. Les Conseillers ont aussi parlé du Pont Bleu, mais le Pont Bleu ne pourrait pas profiter à Crissier car les habitants de Crissier ne peuvent pas passer par le tunnel du Marcolet pour rejoindre le Pont Bleu. Là, il y a aussi une participation entre communes et il y a cette collaboration qu'on fait aujourd'hui. Elle nous rappelle que cela a souvent été dit dans ce Conseil, il y a de très nombreuses années il y avait un tunnel qui était prévu sous le Villars et les gens disaient ils sont complètement fous de faire un tunnel sous le Villars mais si on avait aujourd'hui un tunnel qui passait depuis la Cerisaie et qui sortait vers le Victoria House, aujourd'hui on trouverait ça fantastique, c'était des projets et des idées qui datent de 50 ans et qui n'ont pas été réalisés à l'époque.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite aussi rajouter quelque chose. Oui 11,5mio c'est cher mais on a la chance d'être deux communes et de pouvoir diviser par deux, peut être même un peu plus favorablement pour nous, c'est à voir. En plus on redivise par deux parce qu'on a un cofinancement de 50% et là on arrive à un prix plus ou moins correct. C'est vrai qu'il ne faut pas voir ça comme il l'a lu dans le rapport de minorité où il est dit qu'il y aura quelques cyclistes, qu'est-ce qu'on en sait s'il y aura quelques cyclistes on parle pour 10 ans, 20 ans peut-être et dans 20 ans on dira c'est dommage, ils avaient la possibilité de pouvoir profiter d'un cofinancement et ils ne l'ont pas fait. Il nous incite à voter ce préavis malgré que c'est audacieux, que c'est complexe pour nous mais ce sera pour nos enfants et nos petits – enfants.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Il est 22h45 et **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis 9/2012.

A la fin de sa lecture il propose le vote.

Que celles et ceux qui approuvent les conclusions du préavis lèvent la main

Il y a 29 oui.

Que celles et ceux qui refusent les conclusions de ce préavis lèvent la main

Il y a 29 non.

Que celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la main

Il y a 5 abstentions.

M. le Président demande aux deux scrutateurs s'ils sont sûrs de leur décompte. Les scrutateurs répondent par l'affirmative.

M. le Président communique ces résultats à l'Assemblée.

M. le Président rappelle que selon le règlement il a la rude tâche de donner sa voix et c'est donc NON. En conséquence **le préavis 9/2012 est refusé.**

M. Pierre Zwahlen demande un vote nominal.

M. le Président répond que le vote a eu lieu et que les 2 scrutateurs étaient d'accord avec le décompte des voix. Le vote nominal aurait du être demandé avant le scrutin.

M. Pierre Zwahlen nous dit que ce vote mérite une contre épreuve, il y a visiblement eu des difficultés dans le décompte des voix et il pense qu'une contre épreuve permettrait de clarifier les opinions qui se sont exprimées au Conseil.

M. le Président nous informe qu'il a demandé deux fois aux scrutateurs s'ils étaient d'accord, ils ont été les deux fois d'accord et ils sont arrivés exactement aux mêmes chiffres. Il ne sait pas d'où M. Zwahlen peut affirmer qu'il y a eu des difficultés au comptage des voix.

M. le Président prie de croire à l'honnêteté des scrutateurs.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 9/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

de refuser le préavis tel que présenté. Au vote il y avait **30 NON**, 29 OUI et 5 abstentions.

M. Pierre Zwahlen demande une suspension de séance afin de pouvoir clarifier ces questions de procédure.

M. le Président accorde une suspension de 5 minutes. **Il est 22h52**

La séance reprend, **il est 23h02.**

M. le Président poursuit la discussion sur ce point.

M. Germain Schaffner nous dit que comme il y a un doute sur le comptage du vote il va demander un deuxième débat au nom de son groupe. Il demande l'application de l'article 100 qui stipule que lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat il doit être procédé à ce dernier lors de la plus proche séance. Il demande que l'on vote pour voir si le tiers des membres de l'Assemblée souhaite un second débat.

M. Mehdi Lagger constate que certains groupes ou certains de nos Conseillers ont de la peine à accepter la défaite démocratique et que lorsque la défaite démocratique est située de notre côté nous l'acceptons et nous nous taisons. Donc 29, 29 et 5, le règlement du Conseil prévoit que le Président prend l'initiative qu'il entend, il a voté, ceci est démocratique et il faut accepter la démocratie.

M. le Président se demande si cela vaut la peine d'ouvrir la discussion sur ce thème puisque le règlement prévoit cette procédure de manière très claire. Il va soumettre ce point au vote du moment que le règlement le prévoit. Il demande simplement à celles et ceux qui souhaitent que cet objet soit soumis à un second débat. **M. le Président** nous relit l'article 100 du règlement du Conseil. Lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet porté à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance. **M. le Président** nous dit que ce sera probablement pour le mois de septembre puisqu'en principe au mois de juin on n'a prévu aucun objet, mais ça c'est à déterminer. **M. le Président** demande si les Conseillers veulent vraiment ouvrir la discussion sur ce sujet. Si on l'ouvre, alors on va jusqu'au bout.

M. Christophe Cartier pense que si l'on parle d'un article du règlement du Conseil communal il aimerait que l'on parle de l'article en entier.

M. Stéphane Masson nous dit qu'on a le traditionnel épisode juridique de la soirée et il nous dit qu'à ses yeux ce qui a été demandé c'est l'application de l'article 100, alinéa 1 qui traite d'un tiers des personnes qui pourrait le soutenir et qui provoquerait un second débat lors d'une prochaine séance. Si d'aventure, quelqu'un estime qu'il y a une urgence à ce moment là c'est l'article 100 alinéa 2 qui s'applique qui demande les 2/3 dont l'article 102 fait écho en disant

qu'aucune décision ne peut être annulée dans la séance même où elle a été prise, l'article 100 alinéa 2 réservé. Cela signifie que si ce soir on vote pour un second débat et qu'un tiers des personnes le demande et le soutienne la décision sera temporairement exécutable jusqu'à ce que le second débat ait lieu. Si maintenant 2/3 des membres de l'Assemblée estiment qu'il faut prendre cette décision ce soir, au risque ou plutôt dans le but de la faire annuler c'est un autre problème. Il faudrait encore que quelqu'un demande l'application du 100, alinéa 2. Donc il pense que l'on parle de l'article 100, alinéa 1.

M. le Président confirme que c'est ce qui a été demandé, l'article 100 alinéa 1. C'est donc l'article 100, alinéa 1 qu'il va soumettre au vote.

M. Didier Lannaz, Municipal nous dit que le règlement est fait comme il est mais par contre il croit honnêtement que si c'est renvoyé au mois de septembre le projet est cuit. Donc, il se demande s'il ne faut pas faire le travail dans l'immédiat. Il sait qu'ils se sont battus, qu'ils ont beaucoup travaillé pour que ce préavis soit présenté au mois de mai puisque ce n'était pas possible de le passer au mois de juin et qu'en septembre c'était trop tard. Alors il trouve que cette situation est très embêtante.

M. Stéphane Masson croit pouvoir venir en aide à l'intervention de M.Lannaz en ce sens que en appliquant l'article 100, alinéa 1 et à supposer qu'il soit soutenu par 1/3 des personnes, la décision qui a été prise ce soir resterait confirmée et ce n'est que lors du deuxième débat qu'on pourrait effectivement l'inverser. Elle est négative malheureusement, dont acte.

M. Charles Karlen n'est pas sûr d'avoir compris. Il aimerait revenir sur ce qu'a dit M. Masson. Il y a plusieurs cas de figures. Soit il n'y a pas un tiers qui soutient une remise en cause de ce vote et la décision tient. Soit un tiers des membres soutient un revote et en ce cas là il y a deux cas de figures, soit c'est la décision actuelle qui tient jusqu'à la prochaine séance soit on redemande un vote pour savoir si les 2/3 soutiennent la possibilité de voter immédiatement. S'il a bien compris partant du principe que les carottes seraient cuites si la décision n'est pas inversée et qu'à priori dans cette idée là, le 2/3 des gens ne soutiendraient pas le revote immédiat il pense que la cause est entendue.

M. Aitor Ibarrola propose d'appliquer l'article 100 tel qu'il est écrit et de faire la demande s'il y a un tiers qui soutient le renvoi à la plus proche séance.

M. le Président reformule sa demande puisqu'il a été interrompu. Que les Conseillères et les Conseillers qui soutiennent la demande que cet objet soit soumis à un second débat veuillent bien lever la main. **M. le Président** nous informe du résultat. 26 Conseillères et Conseillers soutiennent la demande que cet objet soit soumis à un deuxième débat et donc cette décision est entérinée.

M. Jean-Paul Dudt n'a trouvé à nulle part dans le règlement l'article qui dirait qu'au Conseil du mois de juin il n'y aurait que les comptes à l'ordre du jour. Vu qu'il ne s'agit plus que d'un court débat il se demande si on ne pourrait pas mettre aussi cet objet à l'ordre du jour ce qui arrangerait probablement M. Lannaz et la Municipalité.

M. le Président rappelle à M. Dudt que ceci est de la compétence du bureau.

POINT NO 10 – PREAVIS NO 10-2012 – Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Frédéric Hubleur.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est aussi sur le site d'Ecublens.ch).

M le Président nous dit que conformément à l'article 87 de notre règlement il va ouvrir la discussion chapitre par chapitre du règlement et nous traiterons les amendements proposés par la Commission ad hoc en priorité pour chaque chapitre.

Chapitre 1 – Dispositions générales.

Pour l'article 5, alinéa 1, la Commission ad hoc propose un amendement. La sous location des logements communaux est soumise à l'autorisation de l'autorité compétente. **Les articles 15 à 18 sont applicables pour la demande de sous-location.**

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement. Elle n'est pas demandée. Il met au vote cet amendement.

Au vote **l'amendement est accepté**, il y a 2 abstentions.

Pour l'article 5, alinéa 2, la Commission ad hoc propose un amendement. **En cas de sous-location complète**, l'autorisation peut être refusée lorsque le sous-locataire ne respecte pas les conditions d'occupation du présent règlement.

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement. Elle n'est pas demandée. Il met au vote cet amendement.

Au vote **l'amendement est accepté**, il y a 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre 1 tel qu'amendé. La discussion n'est pas demandée.

Chapitre 2 – Conditions d'occupation.

M le Président ouvre la discussion.

M. Michele Mossi aimerait proposer un amendement à l'article 11, alinéa 2 pour reprendre le même principe de l'article 11, alinéa 1 où on dit « le nombre de personnes minimum par logement est fixé comme suit ». L'alinéa 2 reprend exactement la même formule sauf qu'il dit « pour les familles monoparentales, le degré d'occupation est fixé comme suit » et il demande un amendement qui modifie l'alinéa 2 comme suit :

Pour les familles monoparentales, le degré d'occupation **minimum** est fixé comme suit. Cet amendement figure en annexe no. 3 du présent PV.

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement. Elle n'est pas demandée.

Au vote, **l'amendement de M. Michele Mossi est accepté** à l'unanimité. Il y a 1 abstention.

Chapitre 3 – Conditions d'octroi de l'aide communale.

La Commission ad hoc propose un amendement à l'article 14, alinéa 6.

La suppression de l'aide communale implique le paiement du loyer net, selon le bail à loyer, par le locataire. **La mention de « ou par le sous locataire » est supprimée.**

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement. Elle n'est pas demandée.

Au vote, **cet amendement est accepté** à l'unanimité.

Chapitre 4 – Procédure.

La Commission ad hoc propose un amendement aux articles 18 et suivants.

« L'alinéa 4 de l'article 18 est supprimé et remplacé par un nouvel article 19 tel que présenté ci-dessous. Les articles suivants deviennent ainsi « Art. 20 Disposition transitoire » et « Art. 21 Entrée en vigueur ».

Article 19 Règles et procédure applicables au contrat de bail à loyer.

En ce qui concerne le contrat de bail à loyer, notamment sa résiliation, la hausse ou la baisse du loyer ainsi que la contestation du loyer initial, les règles matérielles et procédurales pertinentes du droit fédéral et du droit cantonal s'appliquent.

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement. Elle n'est pas demandée.

Au vote, **cet amendement est accepté** à l'unanimité.

Chapitre 5 – Dispositions transitoire et finale.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

M. Le Président ouvre la discussion sur le règlement et le préavis en général. La parole n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.
Au vote, **le Préavis 10/2012 est accepté** à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 10/2012;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE après amendements

1. D'adopter le règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en application de ce règlement.

Les amendements ont la teneur suivante :

Amendement n°1 : Art.5 al.1

*La sous-location des logements communaux est soumise à l'autorisation de l'autorité compétente. **Les articles 15 à 18 sont applicables pour la demande de sous-location.***

Amendement n°2 : Art.5 al.2

En cas de sous-location complète, l'autorisation peut être refusée lorsque le sous-locataire ne respecte pas les conditions d'occupation du présent règlement.

Amendement n°3 : Art.14 al.6

La suppression de l'aide communale implique le paiement du loyer net, selon le bail à loyer, par le locataire ~~ou par le sous-locataire.~~

Amendement n°4 : Art.18 et suivants

L'alinéa 4 de l'article 18 est supprimé et remplacé par un nouvel article 19 tel que présenté ci-dessous. Les articles suivants deviennent ainsi "Art. 20 Disposition transitoire" et "Art. 21 Entrée en vigueur".

Art. 19 Règles et procédure applicables au contrat de bail à loyer

¹ En ce qui concerne le contrat de bail à loyer, notamment sa résiliation, la hausse ou la baisse du loyer ainsi que la contestation du loyer initial, les règles matérielles et procédurales pertinentes du droit fédéral et du droit cantonal s'appliquent.

Amendement no 5 : Art. 2, alinéa 2 (amendement du Conseiller M. Mossi)

Pour les familles monoparentales, le degré d'occupation **minimum** est fixé comme suit....

POINT NO 9 - Postulat de M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

« Pour la prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics ».

M. le Président nous rappelle :

Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et

de **rédiger un rapport**. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

Le conseil communal peut soit:

- renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, l'auteur de celle-ci fait alors partie de droit de cette commission;
- prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

M. le Président donne la parole à M. Aitor Ibarrola.

M. Aitor Ibarrola ne souhaite pas relire le postulat. Il a été déposé et mis à l'ordre du jour afin que chaque Conseiller puisse en prendre connaissance et il propose à **M. le Président** d'ouvrir la discussion.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Christian Maeder, Municipal répond que la Municipalité a déjà ces principes lors de la mise en soumission. Il est fréquent que lorsqu'on travaille avec des mandataires externes comme des bureaux d'ingénieurs, ces bureaux tiennent compte déjà de la demande de M. Ibarrola. Juste récemment, la Municipalité a eu un bureau d'ingénieurs qui avait mis des critères environnementaux, en particulier certaines conditions avec le certificat ISO et de ce fait les choses étaient claires. Il ne souhaiterait pas que l'on commence à établir un catalogue exhaustif des mesures que l'on doit mettre en œuvre, il croit que la Municipalité est assez sensible à ça. Dans toute la mesure du possible on en tient compte, on met des critères et bien souvent lorsque ce sont des mandataires externes ces critères sont automatiquement inscrits. Pour des travaux routiers ils ont mis des critères environnementaux. Il reconnaît qu'ils n'ont pas toujours un poids énorme, les bureaux d'ingénieurs ne donnent pas forcément un poids énorme. A priori, la Municipalité n'est pas tellement favorable à éditer une liste exhaustive, surtout de donner aujourd'hui dans cette liste des pondérations qui peut être pourraient ensuite être regrettées plus tard pour certains objets.

M. Michele Mossi souhaite déclarer ses intérêts, il dirige un bureau d'ingénieurs qui est confronté quotidiennement avec des marchés publics. Nous élaborons des appels d'offres et nous répondons également aux appels d'offres à l'échelle suisse et internationale, mais il nous rassure d'emblée pour l'instant en tous cas la Commune d'Ecublens ne fait pas partie de nos clients. Le soutien du développement durable lui fait partie intégrante de notre activité quotidienne et il est concrétisé par une charte ad hoc que nous appliquons tous les jours. Pourtant, il ne soutient pas ce postulat et il nous encourage également à le refuser. Il ne juge pas l'idée du postulat qui est bonne et louable en général mais c'est son application qui le dérange. Elle insère dans un appel d'offres des critères qui sont difficilement quantifiables et qui peuvent même aller à l'encontre de l'objectif qui est effectivement visé par M. Ibarrola et notamment pour les petites et moyennes entreprises. Il propose de nous citer quelques exemples. M. Ibarrola écrit dans son postulat « tous les appels d'offres doivent pouvoir considérer, intégrer les critères de développement durable ». Donc, que ce soit pour des prestations de réalisation que pour des bureaux d'études et en parallèle M. Ibarrola juge que ces critères doivent jouer un rôle significatif, donc important. Il nous donne quelques exemples. Le nombre d'apprentis dans l'entreprise, vous pouvez avoir une grosse société qui répond et qui a les moyens également de former des jeunes et une petite société qui répond au même appel d'offres et qui n'a pas la possibilité de former des jeunes et se trouve d'emblée pénalisée. M. Ibarrola cite également la norme ISO 14000, il a un exemple d'un marché qu'ils ont emporté en groupement. Le canton édicte un certain nombre de règles, il peut nous donner toute une liste d'exigences qui vont du recyclage des capsules Nespresso jusqu'à la mobilité et jusqu'à également la formation interne ou au traitement du 3^{ème} pilier ou du 2^{ème} pilier. Il y a toute une liste exhaustive et cette liste doit être remplie par les sociétés qui ne sont pas ISO 14001. Par contre une société qui a attestation et un certificat officiel est exonérée de remplir cette liste et d'emblée elle obtient le maximum de points. Il nous donne un exemple concret où ils ont perdu un marché sur Lausanne. Ils étaient à équilibre pratiquement à égalité avec nos concurrents et nous avons perdu parce que le concurrent était ISO 14001 et notre bureau ne l'était pas. Il

s'agissait uniquement de prestations d'étude. Le seul élément concret, tangible lié au développement durable était la participation à des séances 2 fois par semaine et qui avaient lieu à Lausanne. Le chef de projet qu'il avait prévu se déplaçait en bus et en métro du bureau jusqu'au lieu de séance, celui qui l'a emporté se déplaçait en voiture depuis Lyon et pourtant ils étaient plus durables que nous. Voilà donc un exemple concret où l'on va à l'encontre de l'objectif du développement durable. C'est pour cette raison et pour soutenir les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens de maintenir une certification ISO qu'il ne soutient pas une application aussi forte à tous les appels d'offres avec également une pondération significative de critères de développement durable.

M. Aitor Ibarrola rappelle à M. Mossi qu'il s'agit d'un postulat et qu'il n'y a pas d'éléments contraignants, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'introduire des critères de développement durable et il y a quelques suggestions qui ne sont en tous les cas pas des impositions. Si la Municipalité considère que ce ne sont pas tous les appels d'offres ou ceux qui dépassent tel montant elle peut très bien juger des mesures qui peuvent être faites. Ce postulat, tel qu'il est rédigé, offre une grande latitude à la Municipalité de proposer ou de refuser si elle entend qu'elle fait déjà bien les choses aujourd'hui. Mais il n'y a pas d'éléments contraignants en tous cas. Comparaison n'est pas raison et il s'adresse à M. Mossi pour lui dire qu'il regrette que son bureau n'ait pas remporté le mandat mais on ne peut pas faire de cet exemple une généralité et d'emblée balayer un postulat qui à son avis quand même donnerait des critères qu'on appelle tous de nos vœux, il les entend de gauche comme de droite dans les marchés, on souhaite de la proximité dans les entreprises, on souhaite également faire bénéficier celles qui font un effort dans le cadre de la formation, ce sont des moyens simples de juger les petites et moyennes entreprises sur des critères assez clairs. Il a changé d'avis et il demande simplement que ce postulat soit soumis à une Commission ad hoc et faire voter le Conseil dans ce sens là.

M. le Président demande si 1/5 des membres soutient le renvoi de ce postulat à une Commission ad hoc. Au vote, il y a 27 personnes, plus que le cinquième, qui soutiennent le renvoi à une Commission ad hoc et ce sera donc fait ainsi.

POINT 10 - Rapports des Commissions permanentes.

Le rapport du Conseil d'Etablissement est lu par Mme. Catherine Gauchoux.

Le rapport de la Plate-forme jeunesse est lu par Mme Géraldine Binggeli.

M. le Président nous informe qu'il est 23h54 et aimerait nous lire l'article 95 de notre règlement. « Sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent. Il n'y a alors ni convocation, ni nouvel ordre du jour. Un seul procès-verbal est établi pour l'ensemble de la séance. »

M. le Président au vu de l'ordre du jour qui n'est pas terminé propose de prolonger cette séance au-delà de minuit et de ne pas convoquer une autre séance. Il souhaite soumettre à l'approbation des Conseillers la poursuite de cette séance après minuit.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Georges-Henri Chevallaz nous dit que la dernière fois il avait fait un rapport sur l'ARASOL et qu'il avait proposé, puisqu'il est sur le site, que les Conseillers le lise. Il y a un moment où il faut être un peu rationnel.

M. le Président répond à M. Chevallaz que par respect pour les personnes qui ont établi les rapports, ceux-ci sont lus devant l'Assemblée.

M. le Président soumet à l'Assemblée la proposition de poursuivre la séance au-delà de minuit.

Au vote, à une très large majorité la proposition est acceptée et **M. le Président** remercie l'Assemblée.

M. le Président donne la parole pour la suite des lectures des Commissions permanentes.

Le rapport de l'ARASOL est lu par Mme Anne- Thérèse Guyaz.

Le rapport de POLOUEST est lu par M. Pascal Conti.

Le rapport de l'ERM est lu par M. Michele Perlini.

Tous ces rapports sont sur le site des Conseillers @ ecublens.ch.

POINT NO 11- Divers.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michele Mossi souhaite déposer un vœu. Celui-ci est en annexe no 4 du présent PV.

M. Christophe Cartier souhaite déposer une « interrogation » concernant le vœu qu'il avait déposé lors du dernier Conseil sur POLOUEST. Ce document figure en annexe no 5 du présent PV.

M. Michele Perlini souhaite répondre au vœu de M. Cartier. Le Conseil intercommunal adopte le préavis du regroupement de la POL. Dans sa séance du 22 février 2012, le Conseil intercommunal a adopté à l'unanimité le préavis permettant le déménagement de la POL. Il donne l'aval au Comité de direction pour la signature du contrat de bail. Les 31 représentants des 8 communes de l'ouest lausannois ont accepté à l'unanimité le préavis portant sur le regroupement des services de la police dans les locaux à construire à la route des Flumeaux 41 à Prilly. 100 collaborateurs répartis sur les sites à Chavannes-près-Renens, à Prilly et Renens déménageront à l'automne 2013 sur une surface de 1'490 m² comprenant 2 sous-sol pour les garages et la zone carcérale ainsi que 2 étages complet et une partie du 3^{ème} étage. Les postes de ville existant dans les 7 communes du district ne seront pas touchés par ces changements. Le bâtiment à construire à la route des Flumeaux 41 à Prilly offre une opportunité unique de penser à l'aménagement des locaux en fonction des besoins des services victimes ou autres auteurs. Pour le point financier, le loyer actuel pour 2012 frs. 393'040.- sur une dépense totale de frs. 19'873'266.- et en proportion revient à 1,98%. Loyer futur après le déménagement frs 735'620.- sur des dépenses totales de frs. 20'201'446.- soit 3, 57% soit une augmentation de 1,6%. Effectivement on a voté le préavis pour le déménagement et un autre préavis fera suite et traitera des détails de ces déménagements dans le deuxième semestre 2013. Le comité de direction et les membres de l'état major remercient le Conseil intercommunal et les communes partenaires de l'association de leur soutien.

M. Michel Farine, Municipal aimerait donner une précision à M. Cartier concernant les aménagements et les finitions dans le nouveau bâtiment. Effectivement, lors de la première version que nous avons reçue le bâtiment était équipé avec un peu plus de luxe et c'est une partie qu'ils ont demandé de retirer parce que ce doit être fonctionnel. Il a été demandé à l'architecte de faire des efforts dans le cadre des moquettes, des luminaires et des séparations des bureaux pour réduire les coûts.

M. Michele Mossi a une question à la Municipalité. Cette question figure en annexe no 6 du présent PV.

M. le Président peut répondre immédiatement à la question qui demande si le bureau a accordé un délai supplémentaire au sujet du postulat de M. Mossi « pour une ville solaire et durable » et il répond que c'est non.

M le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée.

POINT 12- Communications municipales.

1. Routes – Projet de réaménagement de la rue de Bassenges – Décompte de clôture.

La discussion n'est pas demandée.

2. Réponse à l'interpellation de M. Michele Perlini "Quelle politique pour la flotte des véhicules communaux », la parole n'est pas demandée.

3. **Taxe incitative sur les déchets: un sac - une couleur - un prix.**

M. Alain Blanchoud souhaiterait un avis éclairé de la Municipalité. Il voit toutes ces informations très complètes mais trouve qu'il manque la date prévue pour cette mise en application.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ce projet a été soumis aux Municipalités de pratiquement tout le canton. C'est un projet ambitieux puisque la Commission de Lausanne-Régions a planché sur ce problème et propose une entrée en vigueur dès 2013. C'est court, mais pour l'instant c'est le délai fixé par les communes et elles vont tenter de l'atteindre. Bien sûr, la 1^{ère} étape sera la préparation et la présentation d'un règlement qui nous sera soumis cet automne et ensuite évidemment il y aura toutes les mesures qui accompagneront cette entrée en vigueur et qui nous seront aussi soumises.

4. **Initiative populaire communale "Des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens",** la parole n'est pas demandée.

5. **Réponses aux questions que se pose M. Nicolas Morel, Conseiller communal et délégué du Conseil à TvT Services SA.**

M. Nicolas Morel propose d'évoquer ce point à la prochaine séance car ce soir tout le monde en a marre et il n'aimerait pas encore rajouter une discussion qui va sûrement prendre 5 ou 10 minutes.

M. le Président confirme à M. Morel qu'il pourra reprendre ce sujet dans les divers de la prochaine séance.

6. **Statistique des demandeurs d'emploi,** la parole n'est pas demandée.

7. **Population,** la parole n'est pas demandée.

M. le Président rappelle aux membres de la commission de naturalisation qu'après cette séance ils doivent se réunir pour une discussion et répartir les délégués pour les prochaines auditions.

Il nous prie de ne pas partir sans prendre notre enveloppe concernant les documents qui nous seront nécessaires pour le prochain conseil du 21 juin prochain. L'ordre du jour n'a pas encore été établi, et il nous parviendra en fin de semaine prochaine par courrier.

Ceux qui se sont inscrits à la sortie du conseil samedi prochain ont reçu avant cette séance l'horaire détaillé de la journée. Le billet de train pour Vevey et le retour de Montreux est un billet de groupe dont il sera le détenteur. Il n'y aura en principe pas de wagon réservé, vu qu'il s'agit d'une ligne régionale. A Vevey, il nous prie de nous regrouper rapidement sur le quai de la voie 3 pour nous rendre au quai du Blonay-Chamby. N'oubliez pas vos abonnements ½ tarifs ceux qui l'ont annoncé.

Il nous remercie de notre attention et nous donne rendez-vous à la gare de Renens samedi matin, à 08h30.

M. le Président nous souhaite une bonne fin de soirée et clôt la séance. **Il est vendredi 11 mai 2012 - 00.25h.**

Ecublens, le 11 juin 2012

Le Président

Le Secrétaire

José Birbaum

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6)